

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 11 JANVIER 2011**

DATE DE CONVOCATION : Le 03 JANVIER 2011

PRESIDENT DE SEANCE : M. BLONSKY Thomas

ETAIENT PRESENTS : M. BLONSKY Thomas, M. TEINTURIER Joël, Melle FONTAINE Céline, M. VANNIER André, Mme THIROUARD Annick, M.GALBY Claude, Mme CHALOIS Maryse, M. AUBRY Laurent

ABSENTS : M. DIONNET Jean pouvoir Melle FONTAINE Céline Mme TESSIER Nelly pouvoir M. BLONSKY Thomas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme THIROUARD Annick

Après lecture du procès verbal de la séance du 26 novembre 2010 tous les membres ont signé au registre.

DELIBERATION N° 2011/01

OBJET : DEMANDE DE FDAIC PROGRAMME 2011 POUR LA REPARATION DE LA VOIRIE A LA GODEFRENE, LE PORTAIL, LE GRAND BOUFFEAU

Le conseil Municipal approuve le programme de remise en état de la voirie à la Godefrière, le Portail et le grand Bouffeau pour montant HT 32 538.50 € 38 916.05 € TTC, selon l'estimation prévisionnelle de l'A.T.E.S.A.T, il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre du Fonds Départemental D'Aides aux Communes (FDAIC) pour cette réalisation.

Le Plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention du département FDAIC 25 %	8 134.62 €
Autres subventions	
Emprunt	
Autofinancement	30 781.43 €

TOTAL	38 916.05 €
Montant des travaux TTC	

Les travaux ne commenceront qu'après réception de l'arrêté attributif de subvention ou la lettre déclarant le dossier complet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux : printemps 2011.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 11 JANVIER 2011**

DELIBERATION N° 2011/02

**OBJET : DEMANDE DE FDAIC 2011 POUR LA DEUXIEME TRANCHE DE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ET PARKING RUE JEAN
MOULIN**

Le conseil Municipal approuve le programme de deuxième tranche de travaux d'aménagement des trottoirs et parking de la rue Jean Moulin sur RD 927 pour un montant HT 22 555.75 € 26 976.68 € TTC, il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre du **Fonds Départemental D'Aides aux Communes (FDAIC)** pour cette réalisation.

Le Plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention du département FDAIC 25 %	5 638.93 €
Autres subventions	
Emprunt	
Autofinancement	21 337.75 €

TOTAL	26 976.68 €
Montant des travaux TTC	

Les travaux ne commenceront qu'après réception de l'arrêté attributif de subvention ou la lettre déclarant le dossier complet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux : printemps 2011.

DELIBERATION N° 2011/03

**OBJET : DEMANDE DE FDAIC PROGRAMME 2011 DANS LE CADRE DE
L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE POUR L'ACQUISITION ET LA POSE DE
SOL COULE POUR L'AIRE DE JEUX**

Le conseil Municipal approuve le programme d'aménagement d'une aire de jeux avec la fourniture et la pose d'un sol coulé de 81 M2 pour une estimation HT de 16 151.00 € 19 316.59 € TTC, il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre du **Fonds Départemental D'Aides aux Communes (FDAIC)** pour cette réalisation.

Le Plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention du département FDAIC 50 % plafonné à 15 000 €	7 500.00 €
Autres subventions	
Emprunt	
Autofinancement	11 816.59 €

TOTAL	19 316.59 €
Montant des travaux TTC	

Les travaux ne commenceront qu'après réception de l'arrêté attributif de subvention ou la lettre déclarant le dossier complet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux : printemps 2011.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 11 JANVIER 2011**

DELIBERATION N° 2011/04

OBJET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT – AUTORISATIONS SPECIALES

Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités

Article L1612-1

(Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996)

(Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998)

(Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003)

(Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour l'exercice 2010 les crédits alloués sont : Chapitre 20 : 22 998.00 €
Chapitre 21 : 40 621.00 € Chapitre 23 : 335 872.00 €. **Total des chapitres 399 491.00 €**

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur **99 872.00 € (< 25% €.)**

- Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 29 872.00€ au chapitre 20 immobilisations incorporelles.
- Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 35 000.00€ au chapitre 21 immobilisations corporelles.
- Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 35 000.00€ au chapitre 23 immobilisations en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 11 JANVIER 2011**

DELIBERATION N° 2011/05

OBJET : DEVIS DE REFECTION DE LA FACADE DE LA MAIRIE

Monsieur le maire, présente au conseil municipal le devis proposé par la Maçonnerie du Perche pour les travaux de restauration de la façade de la mairie pour un montant HT de 2 710.00 € TTC 3 241.16 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au devis joint en annexe.

DELIBERATION : 2011-06

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION POUR LES ACQUISITIONS ET TRAVAUX DE 2010/02

Le Conseil Municipal sollicite pour les travaux de 2010 (deuxième demande) le fonds départemental de péréquation.

Ces travaux d'un montant HT de 20 755.57 € TTC 24 823.67 € ont été inscrits en section d'investissement aux chapitres 20 art 205 - 21 art 2158 - 2183 - 2184 - 2188 - ou au chapitre 23 article 2313 et 2315. Ils n'ont bénéficié d'aucune subvention.

Acquisition de logiciels pour la mairie: Facture : 3WNET HT 3 500.00 € art 205

Achat et pose de guirlandes lumineuses pour le bourg:

Facture DECOLUM TECHNIC HT 3 886.09 € art 2188

Alimentation de la climatisation agence postale communale :

Facture MONTELEC SARL HT 300.42 € art 2313

Acquisition de drapeaux pour la mairie:

Facture MANUFACTURE DES DRAPEAUX HT 62.61 € art 2184

Acquisition d'une Sono pour le bourg: Facture BRIANT SARL HT 901.00 € art 2183

Acquisition de claie et corbeille pour l'agence postale, épicerie de village

PG SERVICES HT 492.68 € art 2184

Acquisition d'une armoire réfrigérante pour l'agence postale, épicerie de village :

PG SERVICES HT 3 788.00 art 2184

Acquisition d'une balance pour l'agence postale, épicerie de village :

Centre de Pesage SAS HT 1 390.00 art 2183

Acquisition d'un panneau des horaires d'ouverture pour l'agence postale communale, épicerie de village HT 260.00 € art 2184

Acquisition de tablettes, panneaux et accessoires de bureau pour l'agence postale communale, épicerie de village : HT 246.92€ art 2184

Travaux de réfection du chemin menant à la station d'épuration :

Terrassement PESNAUX FRERES HT 1 800.00 € art 2315 - 2010 -01

Travaux de réfection des trottoirs dans le bourg suite a l'enfouissement des réseaux :

Terrassement PESNAUX FRERES HT 3 000.00 € art 2315 - 2010- 01

Acquisition de poteaux de protection pour l'agence postale communale, épicerie de village : ADEQUAT L'achat Public HT 1 127..85 € art 2315-901

Les factures acquittées de Monsieur le Receveur Municipal seront jointes à la présente

Séance levée 22h.